



RAPPORT D'ÉTAPE DU PLAN D'ACTION NATIONAL POUR L'IVOIRE DE LA CITES

Préparé pour la 70^e session du Comité permanent de la CITES

Partie : [CAMEROUN]

Période de rapport : [jan 2018] – [juin 2018]

SECTION A : Synopsis de la mise en œuvre du PANI

L'analyse des données fournies par le système d'information sur le commerce d'ivoire (ETIS) a permis d'identifier et de classer le Cameroun comme un pays dit de « préoccupation secondaire », en matière de criminalité faunique spécifique à l'ivoire. Ce statut a amené la CITES à exiger du Cameroun, qu'il élabore et mette en œuvre, un Plan d'Action National pour l'Ivoire (PANI). Depuis 2015, la mise en œuvre du PANI par le Cameroun contribue à l'effort de stabilisation des effectifs des populations d'éléphant d'Afrique, face au grand péril que représente le trafic d'ivoire à travers le monde. De par sa démarche holistique, le PANI mobilise des acteurs à travers une collaboration multisectorielle et inter agences reposant, selon que de besoin, sur les cinq piliers suivants :

- i) législation et réglementation;
- ii) mesures de lutte contre la fraude au niveau national et collaboration interinstitutionnelle;
- iii) collaboration à la lutte contre la fraude aux niveaux international et régional;
- iv) information, sensibilisation et éducation du public;
- v) établissement de rapports.

Depuis 2015, l'ensemble des actions entreprises par le Gouvernement du Cameroun, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers, à l'effet d'endiguer, voire d'éradiquer le trafic d'ivoire, est consigné dans un rapport d'étape, adressé au Secrétariat Général de la CITES. Comme par le passé, la mise en œuvre du PANI Cameroun au cours du

premier semestre de l'année 2018 a bénéficié de l'appui des partenaires techniques et financiers à qui le Gouvernement du Cameroun, à travers le Ministère des Forêts et de la Faune réitère sa profonde gratitude. Il s'agit entre autre de l'UICN, TRAFFIC, WWF, LAGA, WCS, ZSL, AWF etc.

Le présent rapport couvre la période allant du 01 janvier au 30 juin 2018. Il a été préparé en prélude à la 70^e session du Comité permanent de la CITES, prévu du 01 au 05 octobre 2018 à Rosa Khutor, Sotchi, en Fédération de Russie. Il traduit les progrès réalisés au cours du premier semestre de l'année 2018 par le Cameroun, en tant que Partie de « préoccupation secondaire », dans la lutte contre la criminalité faunique spécifique à l'ivoire.

La mise en œuvre du PANI Cameroun a connu des avancées significatives, au courant du premier semestre de l'année 2018. En effet, une première évaluation du PANI Cameroun a permis de se rendre compte de la nécessité de renforcer la collaboration inter-agences à l'échelle nationale. Ainsi, un accent particulier a été mis sur la redynamisation d'un certain nombre de plateformes interministérielles chargées des questions de lutte contre la criminalité faunique. C'est le cas notamment du Comité interministériel CITES, du Comité ad hoc intersectoriel chargé de la coordination de la mise en œuvre du PANI. Par ailleurs la réactualisation de la Stratégie Nationale de Lutte Anti-Braconnage est apparue comme une activité devant être menée en urgence, à la lumière du cadre d'indicateurs de l'International Consortium on Combating Wildlife Crime (ICCWIC).

Sur un tout autre plan, la formation des agents chargés de la lutte contre la criminalité faunique s'est poursuivie avec le concours de l'International Law Enforcement Academy (ILEA), au Botswana. Le contingent camerounais qui a pris part à cette formation pour le compte de la session de juin 2018, était composé d'agents des Eaux et Forêts, de la Justice et de la Police. L'objectif étant de renforcer la collaboration inter-agences ainsi que la capacité du personnel, en techniques d'enquêtes criminelles. Toujours sur le plan de la formation, les modules de formation de l'École de Faune de Garoua sont en cours d'actualisation, en vue de les adapter au contexte actuel de la criminalité faunique.

Au plan sous-régional, la redynamisation de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA) est achevée. Le nouveau Bureau Exécutif a été installé dans ses fonctions le 09 avril 2018 à Yaoundé. En outre, le Plan d'Action sous-régional des Pays de l'Espace COMIFAC pour le renforcement de l'Application des Législations sur la Faune (PAPECALF 2017-2018) est en cours d'évaluation.

En ce qui concerne les mesures de lutte contre la fraude, les opérations de surveillance se sont poursuivies avec plus d'intensité. Elles ont permis d'enregistrer au premier semestre de l'année 2018, une importante saisie de 106 pointes d'ivoire, dans la Région du Sud

Cameroun. Cette saisie porte le stock d'ivoires du magasin national des trophées à 873 pointes entières et 314 demi-pointes, pour un poids total de 1017.6 kg. Les poursuites judiciaires à l'encontre des personnes mises en cause dans cette affaire sont en cours, tout comme les autres affaires en rapport avec tous les cas de criminalité faunique à travers le territoire national.

Relativement à la communication et la sensibilisation, le Magazine « *Lettre Verte* », document élaboré par la cellule de communication du Ministère des Forêts et de la Faune sera disponible au mois de juillet. Ce numéro ne manquera pas de revenir sur les efforts déployés par le Gouvernement du Cameroun, à travers le Ministère des Forêts et de la Faune, pour venir à bout de la criminalité faunique dans le pays et au-delà des frontières nationales. Quant aux médias audio-visuels, ils continuent de médiatiser les cas de saisies des pointes d'ivoire dans leurs différents programmes où certaines de ces actualités font parfois l'objet d'émissions spéciales. Parallèlement, le sommier des infractions actualisées paraît également trimestriellement. Pour ce qui est du projet d'érection d'une stèle en mémoire des éléphants victimes du braconnage, les démarches en vue de l'acquisition du matériel de protection sécurisé sont en cours, avec le concours du Ministère des Arts et de la Culture. L'objectif est de susciter auprès du grand public, la prise de conscience sur l'ampleur et les méfaits du braconnage.

Pour finir, il convient de rappeler que le Point Focal PANI a pris part à la réunion des représentants des Parties concernées par les Plans d'Action Nationaux pour l'Ivoire (PANI), tenue du 01 au 04 mai 2018 à Maputo au Mozambique. Le Gouvernement du Cameroun, par la voix de son Ministre des Forêts et de la Faune, profite de la transmission de ce rapport pour remercier la CITES des dispositions qu'elle a bien voulu prendre, à l'effet de faciliter la participation du Cameroun à ces assises.

En résumé, l'auto-évaluation des progrès portant sur le degré d'avancement global de la mise en œuvre du PANI Cameroun, au courant du premier semestre de l'année 2018 présente les résultats ci-après :

Total des actions : 47

« 13 actions du PANI sont classées comme 'réalisées', 16 actions ont été évaluées comme 'substantiellement réalisées', 10 actions ont été évaluées comme 'en bonne voie', 04 actions ont été évaluées comme ayant connu un 'progrès partiel', 01 action est dans la catégorie 'dans l'attente de la réalisation d'une autre action' et, enfin, 03 actions sont classées comme 'non commencées' ».

Des financements additifs et des appuis multiformes sont recherchés, notamment dans les cadres de la sécurisation des stocks d'ivoire, l'acquisition du matériel de détection de la

fraude et la mise en place d'un réseau intelligent de partage et de gestion de l'information relative à la criminalité faunique.

SECTION B : Évaluation sommaire des actions (degrés d'avancement attribués)

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
1. Législation et réglementations			<p>1.3.1. S'assurer que la révision de la législation faunique en cours intègre les sanctions appropriées pour décourager les « crimes de la faune »</p> <p>1.3.2. S'assurer l'intégration du serment de corps dans la loi</p> <p>1.3.3. Tenir le comité ad hoc révision des arrêtés N° 0648/MINFOF du 18 décembre 2006 fixant la liste des animaux des classes</p>			

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
			protection A, B et C, et N° 649/MINFOF fixant les latitudes d'abattage.			

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
2. Mesures de lutte contre la fraude au niveau national et collaboration interinstitutionnelle	<p>2.1.1. Mettre en place un pool technique de mise en œuvre et un comité ah doc intersectoriel d'orientation et de suivi du PANI</p> <p>2.1.2. Élaborer les modules de formation de lutte contre le braconnage et le trafic illicite des produits de la faune</p> <p>2.1.3. Dispenser les modules de formation pour le personnel de douanes et des FMO</p> <p>2.1.4. Élaborer un recueil des textes et le distribuer</p>	<p>2.2.1. Effectuer un audit indépendant des systèmes de stockage et de gestion des ivoires saisis</p> <p>2.2.2 Organiser des ateliers de vulgarisation des textes législatifs et réglementaires relatifs à la faune auprès des services en charge de l'application de la loi</p> <p>2.2.3. Infiltrer les zones de haute pression de braconnage des éléphants, afin de démanteler les réseaux de trafic d'ivoire</p>	<p>2.3.1. Faire l'état des lieux et formuler des recommandations sur les cadres de collaboration existant au niveau national</p> <p>2.3.2. Effectuer des descentes sur le terrain (les parcs nationaux, les zones de chasse) dans le cadre de la sensibilisation des autorités judiciaires</p>	<p>2.4.1. Former le personnel de terrain du MINFOF et de la Douanes à la collecte des données et aux remplissages des fiches ETIS</p> <p>2.4.2. Faire le suivi régulier des contentieux</p>	<p>2.5.1. Tenir l'atelier national de validation des projets de textes</p>	<p>2.6.1. Acquérir du matériel technique de détection</p>

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
	<p>2.1.5. Former et renforcer les capacités des agents du MINFOF sur les techniques/ procédures de collectes d'informations liées à la criminalité faunique</p> <p>2.1.6. Former les acteurs de contrôle (Douanier Policier, chef de postes aéroport, port...)</p> <p>2.1.7. Organiser au moins une opération coup de poing par trimestre et par « zone chaude »</p>	<p>2.2.4. Renforcer la sécurité des locaux de stockage des ivoires</p> <p>2.2.5. Collecter et sécuriser tous les ivoires saisis (tribunaux, services déconcentrés du MINFOF)</p> <p>2.2.6. Renforcer/créer des cadres de collaboration bipartites adaptés (entre le MINFOF et chaque administration partenaire clé MINFI/Douane, DGSN, Gendarmerie, MINDEF, MIN justice...) en matière de l'application de la loi faunique</p>				

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
		<p>2.2.7. Contrôler systématiquement les véhicules sortant du pays (frontières) et les colis à destination des pays de l'Asie</p> <p>2.2.8. Augmenter le nombre de personnels d'appui dans les Aires Protégées et poste de contrôle</p> <p>2.2.9. Former le personnel du MINFOF à l'utilisation des outils SMART et aux techniques de marquage des pointes d'ivoire</p> <p>2.2.10. Organiser des missions de suivi du contentieux par zone de haute pression</p>				

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
		<p>2.2.11. Suivre l'exécution effective des décisions de justice</p> <p>2.2.12. Acheter des Équipements de communication et de navigation</p> <p>2.2.13. Capitaliser les réseaux d'informateurs des partenaires et mettre en place un mécanisme d'échange d'information</p>				

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
3 Collaboration internationale et régionale en matière de lutte contre la fraude	<p>3.1.1. Désigner un Point Focal National PANI</p> <p>3.1.2. Désigner des Points Focaux Régionaux du PANI</p> <p>3.1.3. redynamiser l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA)</p>	<p>3.2.1. Renforcer la collaboration entre le MINFOF, Interpol et le réseau international de renforcement de l'application de la loi (CITES, WCMC, Parties CITES...)</p> <p>3.2.2. Promouvoir la collaboration avec les pays destinataires/transit de l'ivoire (échange d'informations ou de documents)</p> <p>3.2.3. Évaluer le Plan d'action des pays de l'espace Comifac pour l'application des lois fauniques (PAPECALF 2012-2017) sous l'égide de la Commission des Forêts</p>				

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
		d'Afrique Centrale 3.2.4. Capitaliser les différentes plateformes de concertation multi acteurs existant dans le cadre de la TNS ; TRIDOM ; BSB Yamoussa ; Trinational LAB, COMIFAC/RAPAC				

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
4 Information, sensibilisation du public et éducation	<p>4.1.1. Médiatiser les résultats des opérations coup de poing et des saisies</p> <p>4.1.2. Mettre à jour et vulgariser le sommier des infractions</p>	<p>4.2.1. Sensibiliser l'opinion publique par média interposé (Poste National et Radio Communautaire)</p> <p>4.2.2. Impliquer les opérateurs économiques du secteur forestier et faunique dans la sensibilisation</p> <p>4.2.3. Produire des supports de communication</p>	<p>4.3.1. Organiser des campagnes de sensibilisation dans les aéroports et agences de voyages</p>	<p>4.4.1. Mettre en place des plateformes de communication</p> <p>4.4.2. Tenir des concertations avec les acteurs des lignes aériennes, des points fluviaux et terrestres sur la contrebande d'espèces sauvages</p>		<p>4.6.1. Organiser au moins une caravane trimestrielle par axe de pression identifié</p> <p>4.6.2. Recourir à l'approche multimédia en impliquant les compagnies de téléphonie mobile</p>

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
5 Établissement des rapports	5.1.1 Adresser régulièrement à la période indiquée, les rapports CITES et PANI au Secrétariat Général de la CITES					

SECTION C : Évaluation détaillée des actions

ACTION		ÉVALUATION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
PILIER 1 : Législation et réglementations				
1.3.1. [S'assurer que la révision de la législation faunique en cours intègre les sanctions appropriées pour décourager les « crimes de la faune »]	[INDICATEUR] Projet de loi	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] En bonne voie	<p>Les travaux techniques de révision ont déjà été bouclés, et le dossier a été transmis à la primature pour validation. Le projet de loi a été renvoyé à plusieurs reprises pour enrichissement dans le cadre des concertations interministérielles. Plus tard, il sera soumis à l'Assemblée Nationale pour adoption, puis promulgation par le Chef de l'Etat.</p> <p>Les sanctions ont été effectivement été renforcées dans la version révisée de la loi. Notamment pour ce qui concerne l'éléphant et les grands singes</p> <p>Par exemple :</p> <p>Est puni d'un emprisonnement de un (1) an à dix (10) ans et d'une amende de 10 000 000 à 20 000 000 francs CFA ou de l'une de ces peines seulement l'auteur de l'abattage ou la capture d'animaux protégés, soit pendant les périodes de fermeture de la chasse, soit dans les zones interdites ou fermées à la chasse ;</p> <p>Est puni d'un emprisonnement de 10 à 15 ans ou de l'une seulement de ces peines et d'une amende de 10 à 15 millions de francs CFA, l'auteur de l'une des infractions fauniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'abattage ou la capture d'animaux intégralement protégées ; • la chasse ou la pêche à l'aide de produits toxiques à l'intérieur des aires protégées. 	
1.3.2. [S'assurer l'intégration du serment de corps dans la loi]	[INDICATEUR] Article 179 du projet de loi	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] En bonne voie	<p>ARTICLE 179.- (1) Les fonctionnaires et agents des catégories A et B de l'administration en charge des forêts et de la faune prêtent un serment professionnel unique à la requête de l'administration intéressée, soixante (60) jours après leur intégration dans le corps des fonctionnaires des Eaux et Forêts.</p> <p>(2) Les fonctionnaires et agents des catégories C et D de l'administration en charge des forêts et de la faune peut prêter un serment de fonction s'ils exercent une responsabilité au sein de ladite administration ou à l'issue d'une formation spéciale reconnue par l'administration intéressée.</p> <p>(3) La formule de serment des personnels visées aux alinéas 1 et 2 est la suivante : « Je jure comme officier de police judiciaire à compétence spéciale des eaux et forêts, d'exercer mes fonctions avec conscience, dignité et probité, conformément aux règles de ma profession et dans le respect des lois et réglementes de la république »</p>	

ACTION	ÉVALUATION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
1.3.3. [Tenir le comité ad hoc révision des arrêtés N° 0648/MINFOF du 18 décembre 2006 fixant la liste des animaux des classes protection A, B et C, et N° 649/MINFOF fixant les latitudes d'abattage]	[INDICATEUR] Termes de références	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] En bonne voie	<p>Le comité ad hoc a déjà été créé à cet effet. La tenue de ses travaux avait été programmée pour le mois d'octobre 2016, mais n'a pas eu lieu.</p> <p>En novembre 2014, il s'est posé un problème de données scientifiques pour justifier du classement de toutes les espèces d'éléphant à la classe A de la législation nationale. Mais depuis lors, bon nombre d'inventaires fauniques ont été réalisés, permettant ainsi de résoudre ce problème.</p> <p>En 2018, un des partenaires techniques a manifesté sa disposition à appuyer le Ministère des Forêts et de la Faune dans le cadre de cette activité. Il est prévu que cette activité dont les termes de références ont été d'ors et déjà été élaborés se tiennent au cours du second semestre de cette année 2018</p>
PILIER 2 : Mesures de lutte contre la fraude au niveau national et collaboration interinstitutionnelle			
2.1.1. [Mettre en place un pool technique de mise en œuvre et un comité ad hoc intersectoriel d'orientation et de suivi du PANI]	[INDICATEUR] Acte de création du pool technique	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] réalisée	L'Arrêté du Premier Ministre 055/CAB/PM du 06 juillet 2015 portant création d'un comité interministériel ad hoc chargé du suivi de la mise en œuvre du PANI a été pris à cet effet. La prochaine réunion de ce comité se tiendra, avec le concours de TRAFFIC, au cours de la dernière semaine du mois d'août 2018.
2.1.2. [Élaborer les modules de formation de lutte contre le braconnage et le trafic illicite des produits de la faune]	[INDICATEUR] Modules disponibles	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] réalisée	Il s'est tenu du 05 au 07 juin 2018 à Douala, l'atelier de révision des modules d'enseignement de l'École de Faune de Garoua en vue de les adapter au contexte actuel de la criminalité faunique. Ces modules sont élaborés en sus de ceux développés et mis à la disposition de l'École de Gendarmerie Nationale.
2.1.3. [Dispenser les modules de formation pour le personnel de douanes et des FMO]	[INDICATEUR] Modules dispensés	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] réalisée	Des modules de formation sur la lutte contre le braconnage et le trafic illicite des produits de la faune ont été intégrés dans le programme de formation à l'école de gendarmerie. Ils font désormais partie intégrante du programme de formation des élèves gendarmes et sous-officiers. par le passé, les élèves de l'École Nationale d'Administration et de la Magistrature bénéficiaient également des séminaires dans ce sens ; le projet connaît un ralentissement depuis l'arrêt de l'appui que WWF apportait à cet effet.
2.1.4. [Élaborer un recueil des textes et les distribuer]	[INDICATEUR] Recueil disponible	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] réalisée	TRAFFIC a élaboré et distribué le guide intitulé : « LA MISE EN APPLICATION DE LA LOI FAUNIQUE, CAMEROUN. Les compétences, Attributions, Missions et Responsabilités des Différents Corps ». sur la couverture de ce recueil des textes, on peut voir les agents des services forestiers et ceux de la douane, intervenant dans le cadre d'une importante saisie de pointes d'ivoires. cf. annexe.
2.1.5. [Former et renforcer les	[INDICATEUR]	[DEGRÉ D'AVANCEMENT]	Un contingent de 05 camerounais, composé des agents des Eaux et Forêts, de la Police

ACTION	ÉVALUATION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
<i>capacités des agents du MINFOF sur les techniques/ procédures de collectes d'informations liées à la criminalité faunique]</i>	Nombre de personnes formées	réalisée	<p><i>et de la Justice a pris part à la formation en techniques d'investigation sur les crimes fauniques, tenue du 04 au 15 juin 2018 à Gaborone au Botswana.</i></p> <p><i>Cette session de juin 2018 porte à environ 35 personnels formés depuis le début de cette initiative placée sous l'égide des USA.</i></p>
2.1.6. <i>[Former les acteurs de contrôle (Douanier Policier, chef de postes aéroport, port...)]</i>	[INDICATEUR] Nombre de personnes formées	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] réalisée	<p><i>Un contingent de 05 camerounais, composé des agents des Eaux et Forêts, de la Police et de la Justice a pris part à la formation en techniques d'investigation sur les crimes fauniques, tenue du 04 au 15 juin 2018 à Gaborone au Botswana.</i></p> <p><i>Cette session de juin 2018 porte à environ 35 personnels formés depuis le début de cette initiative placée sous l'égide des USA.</i></p>
2.1.7. <i>[Organiser au moins une opération coup de poing par trimestre et par « zone chaude »]</i>	[INDICATEUR] Nombres de saisies opérées	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] réalisée	<p><i>L'intensification des opérations de lutte anti braconnage dans les Régions Est et Sud du Cameroun ont permis la saisie de 106 pointes d'ivoire, dans la Région du Sud Cameroun. Cette saisie porte le stock d'ivoires du magasin national des trophées à 873 pointes entières et 314 demi-pointes, pour un poids total de 1017.6 kg.</i></p>
2.2.1. <i>[Effectuer un audit indépendant des systèmes de stockage et de gestion des ivoires saisis]</i>	[INDICATEUR] Audit/État des stocks d'ivoires	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée	<p><i>Pour des raisons de sécurité, l'audit interne a été préféré à l'audit indépendant. Les stocks d'ivoires entreposés au magasin des trophées sont connus. Des missions de collecte des ivoires saisis stockés dans les juridictions du pays avaient été organisées avec l'appui de WWF et TRAFFIC et ces saisies avaient été centralisées au terme de la mission. D'autres missions avaient été commises au marquage et à l'enregistrement desdits ivoires. Compte tenu de l'arrivage continu des ivoires saisis, en provenance de l'arrière pays, l'actualisation des données statistiques se fait mensuellement. Les financements sont recherchés, en vue d'améliorer le système de gestion qui se veut désormais électronique.</i></p>
2.2.2. <i>[Organiser des ateliers de vulgarisation des textes législatifs et réglementaires relatifs à la faune auprès des services en charge de l'application de la loi]</i>	[INDICATEUR] Nombre de campagnes, ateliers de sensibilisation	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée	<p><i>Le Ministère des Forêts et de la Faune a adopté la stratégie consistant à inviter systématiquement les autres services en charge de l'application de la loi à des rencontres relatives aux questions de criminalité faunique. Les services de Police, de la Douane, de la Justice, de la Gendarmerie et même l'armée sont de mieux en mieux informés de textes relatifs à la faune. Cette approche permet de réduire progressivement les conflits de compétences, tout en renforçant la collaboration inter agences. Les partenaires techniques appuient également le MINFOF dans la vulgarisation des textes, à travers l'organisation des séminaires regroupant différentes parties prenantes.</i></p>
2.2.3. <i>[Infiltrer les zones de</i>	[INDICATEUR]	[DEGRÉ D'AVANCEMENT]	<p><i>Le Plan d'action de lute contre l'implication des adeptes de Boko Haram dans le trafic de l'ivoire et d'autres espèces protégées dans et autour des aires protégées a été initié et</i></p>

ACTION	ÉVALUATION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
<i>haute pression de braconnage des éléphants, afin de démanteler les réseaux de trafic d'ivoire]</i>	Action d'infiltration effectuée	Substantiellement réalisée	<p><i>finalisé dans le cadre d'un groupe intersectoriel, intégrant le MINFOF, DGRE, DGSN, MINDEF, INTERPOL/BCN. Une importance accrue y a été accordée au démantèlement des réseaux de trafic.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Il s'agit à court terme, de créer un groupe d'intelligence interministériel en vue de maintenir en éveil la plateforme de collaboration, de partage d'informations, de planification et de suivi des actions conjointement retenues ;</i> ➤ <i>Développer un système d'alerte permettant aux Forces de Défense de réagir et d'intervenir promptement, lorsque le signal est donné par les responsables concernés du MINFOF ;</i> ➤ <i>Requérir l'autorisation préalable de la Présidence de la République pour acquérir et utiliser les drones dans la surveillance des aires protégées ciblées par Boko Haram ;</i> <p><i>Pour l'instant, les Conservateurs des Aires Protégées où la pression sur les éléphants est forte multiplient des initiatives en vue de mettre à mal les réseaux de braconnier dans leur zone de compétence. En outre, la capitalisation des informations obtenues par les réseaux de renseignement et d'infiltration des ONG LAGA et ZSL se poursuit.</i></p>
2.2.4. <i>[Renforcer la sécurité des locaux de stockage des ivoires</i>	[INDICATEUR] Magasin de stockage de haute sécurité et équipé d'un dispositif électronique efficace	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée	<i>Le magasin actuel a été réhabilité. Cependant, celui-ci s'avère étroit, au fur et à mesure que les saisies sont réalisées. L'éventualité d'une nouvelle incinération des pointes d'ivoire étant inenvisageable au regard de la réaction de l'opinion public national sur cette question, des financements additifs et des appuis multiformes sont recherchés, en vue de la construction d'un magasin stockage de haute sécurité et équipé d'un dispositif électronique efficace</i>
2.2.5. <i>Collecter et sécuriser tous les ivoires saisis (tribunaux, services déconcentrés du MINFOF)]</i>	[INDICATEUR] Bordereaux de transmission des ivoires saisis	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée	<i>En 2015, tous les stocks collectés avaient été acheminés au magasin des trophées. Depuis lors, les services déconcentrés acheminent régulièrement les ivoires saisis, avec bordereau d'expédition, au magasin des trophées. Au premier trimestre de l'année 2018, on a enregistré des cargaisons de 128 pointes (entières et morceaux) en provenance de la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Sud, pour un poids de 154.6kg</i>
2.2.6. <i>[Renforcer/créer des cadres de collaboration bipartites adaptés (entre le MINFOF et chaque administration partenaire clé</i>	[INDICATEUR] Nombre de plateformes existantes, nombre d'ateliers,	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée	<p><i>Le 27 avril 2017, s'est à Yaoundé, avec le concours de TRAFFIC, l'atelier de redynamisation du Comité interministériel CITES chargé de la mise en œuvre des résolutions et de la préparation des participations aux COP et aux Comités</i></p> <p><i>Il est par ailleurs attendu dans les prochains mois (avant décembre 2018, la relance et évaluation du Comité ah doc intersectoriel d'orientation et de suivi du PANI : TDR en</i></p>

ACTION	ÉVALUATION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
<i>MINFI/Douane, DGSN, Gendarmerie, MINDEF, MIN justice...) en matière de l'application de la loi faunique]</i>	rencontres inter agences		cours de validation <i>Le Memorandum d'Entente entre le Ministère des Forêts et de la Faune et le Ministère de la Défense continue d'être mis en œuvre et évalué annuellement</i>
2.2.7. [Contrôler systématiquement les véhicules sortant du pays (frontières) et les colis à destination des pays de l'Asie]	[INDICATEUR] Nombres de saisies opérées	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée	<i>Les contrôles usuels qui ont cours dans les postes de contrôle portuaires et d'aéroport continus de se faire, avec une insistance sur les colis en direction de l'Asie. Cependant, dans le cadre du PANI, il était prévu de renforcer ces contrôles en dotant les agents de détection de fraude. Ceci n'a pas été réalisé faute de moyens financiers</i> <i>Des financements et des appuis multiformes sont recherchés, en vue de l'acquisition du matériel de détection de la fraude (scanners etc.) Un partenariat avec AWF (African Wildlife Fundation), portant sur la mise en place d'une unité cynophile (Chiens renifleurs) dédiée à l'inspection des bagages dans les points de contrôle (Cheik points, points d'embarcation) est en cours. Ce partenariat prévoit l'appui en matériel supplémentaire.</i>
2.2.8. [Augmenter le nombre de personnels d'appui dans les Aires Protégées et poste de contrôle]	[INDICATEUR] Personnels recrutés et affectés	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée	<i>Depuis 2006, l'État du Cameroun n'a cessé de poursuivre le processus de renforcement des effectifs des éco gardes dans les aires protégées. Ces derniers bénéficient d'une formation militaire de qualité dans des Centres d'Instructions de l'Armée, avant leur affectation à différents postes de travail. L'acquisition en armes (de type (SCAR H et AK 47) et en munitions n'est pas du reste. A date, plus de 500 gardes ont été affectés dans les aires protégées du Cameroun depuis 2006. Par ailleurs 450 armes et munitions ont été acquises et mises à la disposition des aires protégées. Le processus se poursuit.</i>
2.2.9. [Former le personnel du MINFOF à l'utilisation des outils SMART et aux techniques de marquage des pointes d'ivoire]	[INDICATEUR] Nombre de sessions de formation	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée	<i>Du 26 février au 08 mars 2018 à Bertoua, s'est tenue un atelier de formation réunissant les Points Focaux Nationaux SMART et le personnel des espaces TRIDOM, TNS et CAMPO Ma'an, sur les principales méthodes de collecte et d'analyse des données, pour le suivi de la dynamique des grands et moyens mammifères. L'outil SMART a particulièrement été mis à contribution à cette occasion. Il reste à multiplier les sessions de formation en marquage des pointes, notamment dans les zones à haute intensité de braconnage et de trafic d'ivoire</i>
2.2.10. [Organiser des missions de suivi du contentieux par zone de haute pression]	[INDICATEUR] Nombre de missions effectuées	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée	<i>La cellule juridique, assistée des ONG LAGA, WWF et ZSL, assure le suivi des contentieux, à travers des missions organisées dans les zones de haute pression de braconnage. 08 missions ont été effectuées entre janvier et juin par la cellule juridique, pendant qu'une cinquantaine a été conduite par LAGA.</i>
2.2.11. [Suivre l'exécution effective des décisions de justice]	[INDICATEUR] peines prononcées, dommages et	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée	<i>Les décisions de justice sont effectivement suivies, même si elles ne concernent qu'une partie des nombreux contentieux qui opposent le MINFOF aux contrevenants à la loi. En effet, comme cela a été précisé au point précédent, l'insuffisance des moyens financiers rend difficile, le suivi concomitant et régulier de l'ensemble des contentieux. au premier</i>

ACTION	ÉVALUATION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
	intérêts payés par les contrevenants		<i>semestre 2018, 26 peines d'emprisonnement ferme ont été prononcées à l'encontre des trafiquants d'ivoire.</i>
2.2.12. <i>[Acheter des Équipements de communication et de navigation]</i>	[INDICATEUR] Équipements disponibles (nature et nombre)	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée	<i>Après expérimentation des avions Ultra Légers Motorisés, il s'est avéré que leur utilisation tout comme leur entretien est très onéreux au regard du budget dont dispose le MINFOF pour assurer l'ensemble de ses missions régaliennes. Le parc automobile du MINFOF étant pratiquement vieillissant depuis la fin du Programme Sectoriel Forêts-Environnement, des actions de recherche des financements sont entreprises, pour acquérir le matériel roulant et les instruments de communication adéquats.</i>
2.2.13. <i>[Capitaliser les réseaux d'informateurs des partenaires et mettre en place un mécanisme d'échange d'information]</i>	[INDICATEUR] Données échangées	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée	<i>Le Ministère des Forêts et de la Faune est impliqué dans le projet Africa-TWIX piloté par l'ONG TRAFFIC en Afrique Centrale, est une solution qui a été envisagée pour pallier cette exigence. Ce système met en collaboration tous les corps chargés de l'application de la loi dans les pays et entre les pays de la sous région. La Phase pilote se situe encore entre 04 pays dont le Cameroun, la RDC, le Congo et le Gabon. Des résultats probants sont déjà observés. Au niveau actuel d'implémentation de ce processus, toutes les informations relatives aux saisies des ivoires sont partagées entre le MINFOF et TRAFFIC, qui se charge de les consigner dans une base de données.</i>
2.3.1. <i>[Faire l'état des lieux et formuler des recommandations sur les cadres de collaboration existant au niveau national]</i>	[INDICATEUR] État des lieux disponible	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] En bonne voie	<i>La Direction de la Coopération et de la Programmation du Ministère des Forêts et de la Faune a reçu des instructions du Ministre, en vue de faire l'état des lieux et formuler des recommandations sur les cadres de collaboration existant au niveau national, tout au moins pour ce qui relève de la compétence du MINFOF</i>
2.3.2. <i>[Effectuer des Descentes sur le terrain (les parcs nationaux, les zones de chasse) dans le cadre de la sensibilisation des autorités judiciaires]</i>	[INDICATEUR] Nombre de descentes sur le terrain	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] En bonne voie	<i>Tenue le 24 mai 2018 dans la ville de Sangmelima, d'un atelier de lancement de projet intitulé protection des éléphants et grands singes dans le TRIDOM : « soutien aux agences d'application de la loi sur la criminalité faunique » Cet atelier qui a bénéficié du soutien de WWF, a réuni, outre les personnels du MINFOF, les Magistrats, les Avocats, les Douaniers et les agents de polices</i>
2.4.1. <i>[Former le personnel de terrain du MINFOF et de la Douanes à la collecte des données et aux remplissages des fiches ETIS]</i>	[INDICATEUR] Nombre de cas de commerce illégal répertorié	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Progrès partiel	<i>L'UICN continue d'appuyer le Ministère des Forêts dans la collecte des données et la production des Fiches ETIS comme par le passé. Cependant, on observe une baisse de la fréquence des formations du personnel de terrain du MINFOF et de la Douanes, relativement à la collecte des données et aux remplissages des fiches ETIS</i>

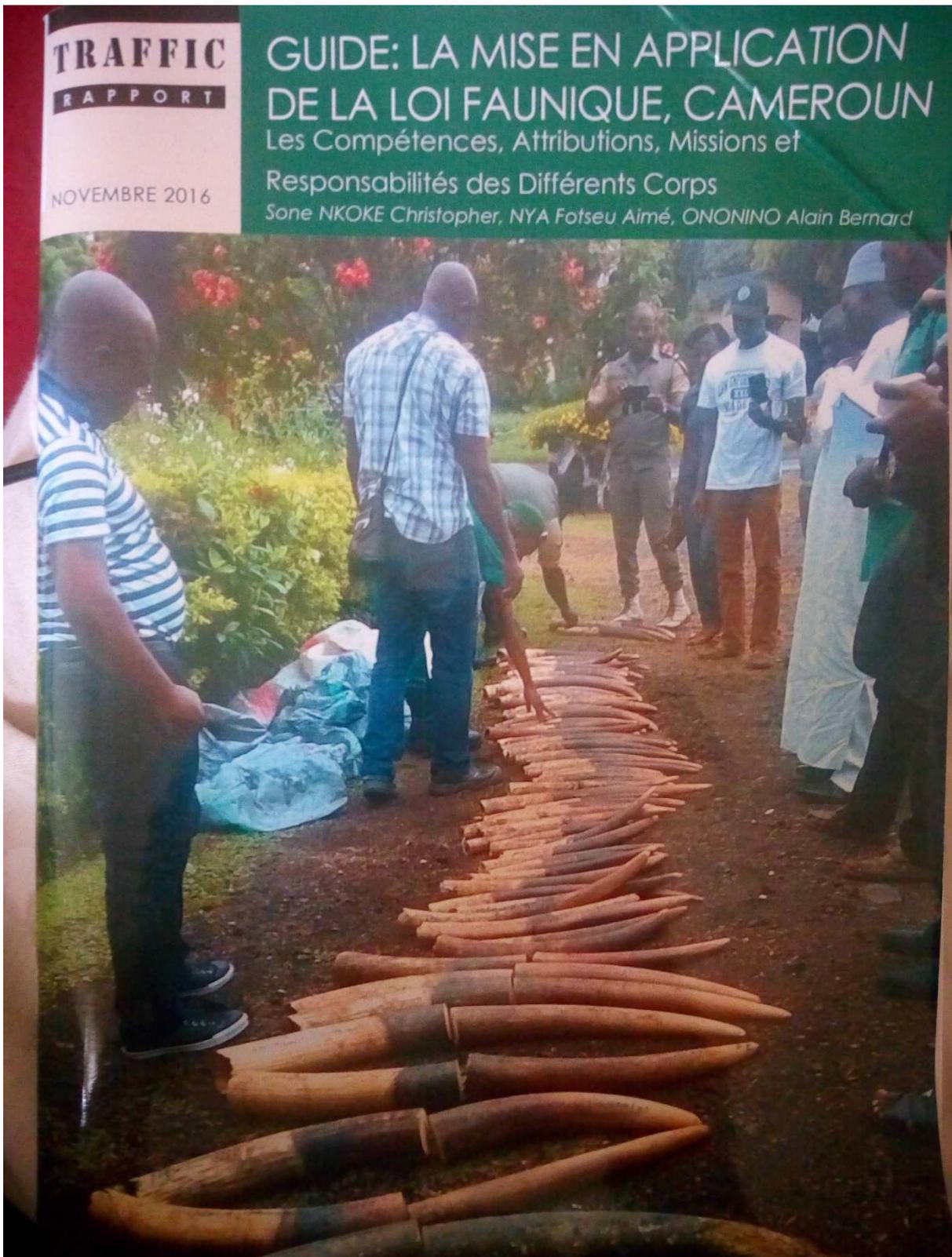
ACTION	ÉVALUATION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
2.4.2. [Faire le suivi régulier des contentieux]	[INDICATEUR] Nombre d'affaires portées devant les tribunaux	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Progrès partiel	L'insuffisance de moyens financiers plombe le suivi régulier du contentieux qui n'est fait que de manière partielle (régulièrement dans les zones de haute pression de braconnage et partiellement dans le reste du territoire). En effet, les procédures judiciaires étant très longues, les sommes mobilisés pour le paiement des frais d'avocats et l'accompagnement des services juridiques dans les affaires judiciaires s'avèrent très souvent limités. D'où la perte de certains procès et des dommages et intérêts.
2.5.1. [Tenir l'atelier national de validation des projets de textes]	[INDICATEUR]	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Dans l'attente de la réalisation d'autres actions	En attente de l'adoption et de la promulgation de la nouvelle loi forestière et faunique
2.6.1. [Acquérir du matériel technique de détection]	[INDICATEUR] Matériel acquis (nature et nombre)	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Non commencée	Des financements et des appuis multiformes sont recherchés, en vue de l'acquisition du matériel de détection de la fraude (scanners etc.) Un partenariat avec AWF (African Wildlife Foundation), portant sur la mise en place d'une unité cynophile (Chiens renifleurs) dédiée à l'inspection des bagages dans les points de contrôle (Cheik points, points d'embarcation) est en cours. Ce partenariat prévoit l'appui en matériel supplémentaire.
PILIER 3 : Collaboration internationale et régionale en matière de lutte contre la fraude			
3.1.1. [Désigner un Point Focal National PANI]	[INDICATEUR] Note de service portant désignation du PF	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] réalisée	Monsieur TAFUEDONG VALDES STALINE, en service à la Direction de la Faune et des Aires Protégées au Ministère des Forêts et de la Faune est Point Focal PANI Cameroun
3.1.2. [Désigner des Points Focaux Régionaux du PANI]	[INDICATEUR]	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] réalisée	Les Chefs de Services Régionaux de la Faune et des Aires Protégées ont été désignés Points Focaux Régionaux du PANI. Ils rendent compte des activités de leur zone au Point Focal National, pour compilation des données et initiatives à entreprendre.
3.1.3. [redynamiser l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA)]	[INDICATEUR] Bureau exécutif installé	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] réalisée	Le bureau exécutif de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique a été installé dans ses fonctions à Yaoundé le 09 avril 2018 par le Ministre des Forêts et de la Faune. Les premiers rapports d'activités sont attendus.
3.2.1. [Renforcer la collaboration entre le MINFOF, Interpol et le réseau international de renforcement de l'application de la loi (CITES, WCMC, Parties	[INDICATEUR] Nombre d'initiatives conjointes ou concertées	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] En bonne voie	En février 2018, des investigations ont été menées sur le terrain avec le concours de WWF, dans l'optique d'identifier les principales routes empruntées entre le Cameroun et le Gabon et le mode opératoire des trafiquants d'ivoire. Des investigations supplémentaires sont requises, notamment en ce qui concerne le rôle des autorités militaires impliquées dans le trafic dans cette zone. Ces informations sont partagées avec EAGLE network. Ces investigations ont fait intervenir 40 participants représentant le MINFOF, les

ACTION	ÉVALUATION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
<i>CITES...]</i>			<i>Organisations partenaires (COMIFAC, INTERPOL, Douane, CITES-MIKE), les ONG (WWF, UICN, GIZ, ZSL, LAGA) et des juristes.</i>
3.2.2. <i>[Promouvoir la collaboration avec les pays destinataires/transit de l'ivoire (échange d'informations ou de documents)]</i>	[INDICATEUR] Nombre d'initiatives conjointes ou concertées	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] En bonne voie	<p><i>En Janvier 2018 le Cameroun a pris part à la réunion sur la conservation des éléphants de forêt d'Afrique, tenue à Gisenyi au Rwanda. Cette réunion avait pour objectifs d'identifier les menaces et mettre en place des stratégies à même de les adresser efficacement. Quatre axes stratégiques ont été identifiés:</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <i>1. Un engagement politique de haut niveau ;</i> <i>2. le renforcement des mesures de protection dans différents sites ;</i> <i>3. le renforcement de la chaîne d'application de la loi ;</i> <i>4. le partage des engagements et des bénéfices</i> <p><i>Le document de stratégie sera élaboré et partagé.</i></p>
3.2.3. <i>[Évaluer le Plan d'action des pays de l'espace Comifac pour l'application des lois fauniques (PAPECALF 2012-2017) sous l'égide de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale]</i>	[INDICATEUR] Rapport d'évaluation	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] En bonne voie	<i>La COMIFAC a exigé de chaque pays membre, l'élaboration d'un rapport national sur la mise en œuvre du PAPECALF en vue de la capitalisation des acquis de ce projet. Le Rapport du Cameroun est en cours d'élaboration.</i>
3.2.4. <i>[Capitaliser les différentes plateformes de concertation multi acteurs existant dans le cadre de la TNS ; TRIDOM ; BSB Yamoussa ; Trinational LAB, COMIFAC/RAPAC]</i>	[INDICATEUR] Cas d'expériences avérées	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] En bonne voie	<p><i>La Tri Nationale de la Sangha (TNS) est opérationnelle dans le sud-est Cameroun. Cette initiative couvre les Parcs Nationaux de Lobéké au Cameroun, Dzanga-Sangha en RCA et Nouabalé Doki au Congo. Elle bénéficie de l'appui de la Fondation TNS.</i></p> <p><i>En ce qui concerne le TRIDOM II (Tri Nationale Dja-Odzala-Minkebe du Cameroun, Congo et Gabon) projet étalé sur 05 ans, financé par la Banque Mondiale, il capitalisera les acquis de TRIDOM I, notamment en ce qui concerne les lutte antibraconnage transfrontalière (Bi et Trinationale)</i></p> <p><i>Idem pour les projet BSB Yamoussa (Cameroun-Tchad, pour les parcs de Bouba Djidda et Sena Oura) et PCEBAC-SEAC (Projet de Conservation des Éléphants d'Afrique Centrale-Sauvegarde des Éléphants d'Afrique Centrale) qui ont bénéficié de l'appui de la Communauté des Etats de l'Afrique Centrale (CEAC).</i></p> <p><i>La restructuration du RAPAC facilitera davantage la capitalisation de ces acquis à</i></p>

ACTION	ÉVALUATION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
			<i>l'échelle sous régionale.</i>
PILIER 4 : Information, sensibilisation du public et éducation			
4.1.1. <i>[Médiatiser les résultats des opérations coup de poing et des saisies]</i>	[INDICATEUR] Programmes de radio-télé	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] réalisée	<i>Les cas de saisies des pointes d'ivoire continuent d'être médiatisés par le canal de la radio et de la télévision et font parfois l'objet d'émissions spéciales dans ces médias</i>
4.1.2. <i>[Mettre à jour et vulgariser le sommier des infractions]</i>	[INDICATEUR] Fréquence de parution du sommier	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] réalisée	<i>Le sommier des infractions actualisées paraît également trimestriellement.</i>
4.2.1. <i>[Sensibiliser l'opinion publique par média interposé (Poste National et Radio Communautaire)]</i>	[INDICATEUR] Campagnes de sensibilisation et Programmes radio-télé	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée	<p><i>L'érection d'une stèle en mémoire des éléphants victimes du braconnage est toujours en cours de réalisation. Les démarches en vue de l'acquisition du matériel de protection sécurisé de ladite stèle sont âprement menées avec le concours du Ministère des Arts et de la Culture. L'objectif étant de susciter auprès du grand public, la prise de conscience sur l'ampleur et les méfaits du braconnage.</i></p> <p><i>Radio Environnement tout comme les radios communautaires continuent de faire le travail de sensibilisation de l'opinion publique</i></p>
4.2.2. <i>[Impliquer les opérateurs économiques du secteur forestier et faunique dans la sensibilisation]</i>	[INDICATEUR] Nombre d'opérateurs impliqués et actifs	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée	<p><i>A travers les ateliers de sensibilisation et les missions de sensibilisation des sociétés d'exploitation forestières sur la gestion de la faune dans les concessions forestières, effectués par le MINFOF et WCS, on a assisté à une meilleure implication desdites sociétés dans la sensibilisation des populations riveraines des concessions forestières. Cette activité fait en effet partie de leurs obligations dans le cadre de la mise en œuvre de leur plan d'aménagement.</i></p> <p><i>08 sociétés ont été visitées et le processus continue.</i></p>
4.2.3. <i>[Produire des supports de communication]</i>	[INDICATEUR] Supports de communication	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée	<i>La production des films spot, des affiches et des roll up sur la protection de la faune et la promotion des Aires Protégées est terminée. Leur diffusion va s'intensifier à la faveur de la prochaine coupe d'Afrique des Nation de Football prévue en juin 2019.</i>

ACTION	ÉVALUATION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
	(affichages, films spot etc.)		
4.3.1 [Organiser des campagnes de sensibilisation dans les aéroports et agences de voyages]	[INDICATEUR] Campagnes et support de sensibilisation	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] En bonne voie	La Cellule de communication du MINFOF a procédé, avec le concours des partenaires techniques, au placardage dans les agences de transport terrestre, d'affichages portant des messages relatifs à la conservation de la biodiversité en général, et des espèces rares menacées comme l'éléphant en particulier
4.4.1. [Mettre en place des plates-formes de communication]	[INDICATEUR] Réseau fonctionnel	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Progrès partiel	La plateforme MINFOF-TRAFFIC fonctionne tant bien que mal, dans le cadre de la mise en œuvre du projet AFRICA-TWIX. Il existe actuellement des réseaux locaux non interconnectés, fonctionnant sur la base d'un système de renseignement mis en place par chaque responsable de site. L'objectif est de les mettre tous en liaison, sur l'ensemble du territoire, et de le placer sous la coordination d'un poste d'opération central et de gestion de l'information partagée avec d'autres agences de surveillance. Pour cela, des financements et des appuis multiformes sont recherchés, en vue de l'acquisition du matériel de communication et de gestion des données relatives à la criminalité faunique.
4.4.2. [Tenir des concertations avec les acteurs des lignes aériennes, des points fluviaux et terrestres sur la contrebande d'espèces sauvages]	[INDICATEUR] Diminution des cas de saisie des produits de braconnage auprès des agences de transport	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Progrès partiel	Le processus a été enclenché en 2016 est resté grippé, notamment en ce qui concerne les acteurs des lignes aériennes. Quant à la compagnie des chemins de fer, la collaboration mise en place il ya de cela une dizaine d'année semble bien avoir porté ses fruits. Les résultats sont très encourageants pour cet aspect. Le transport des produits fauniques par train a quasiment été éradiqué. La sensibilisation continue dans ce sens
4.6.1. [Organiser au moins une caravane trimestrielle par axe de pression identifié]	[INDICATEUR] Nombre de caravanes organisées	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Nom commencée	Financements et partenariats recherchés
4.6.2. [Recourir à l'approche multimédia en impliquant les compagnies de téléphonie mobile]	[INDICATEUR] Messages de sensibilisation diffusés par opérateurs téléphoniques	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Non commencée	Pour l'heure, les pourparlers avec les compagnies de téléphonie mobile se sont avérés infructueux. Les négociations sont toujours en cours.

ACTION	ÉVALUATION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
PILIER 5 : Établissement des rapports			
5.1.1. [Adresser régulièrement à la période indiquée, les rapports CITES et PANI au Secrétariat Général de la CITES]	[INDICATEUR] Rapports	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] réalisée	<ul style="list-style-type: none"> • Les rapports PANI et CITES sont régulièrement adressés au Secrétariat Général de la CITES • Une concertation avec l'ensemble des partenaires à la conservation permettra de définir les rôles, l'apport des uns et des autres ainsi que les modalités d'élaboration et de partage desdits rapports.



Annexe relatif à l'action 2.1.4. [Élaborer un recueil des textes et les distribuer]

Table prepared by the Secretariat to show correlates between the new reporting order of actions in Cameroon's progress report to SC70 with the order of the actions in Cameroon's NIAP

SC70 action	SC69 action (same order as in NIAP)
1.3.1	1.1.1
1.3.2	1.1.2
1.3.3	1.2.1
2.1.1	4.2.3
2.1.2	2.2.1
2.2.1	5.1.1
2.2.2	2.1.1
2.1.3	2.2.2
2.3.1	4.1.1
2.1.4	2.1.2
2.2.3	3.1.3
2.3.2	5.5.4
2.4.1	5.6.1
2.5.1	1.2.2
2.1.5	3.1.1
2.2.4	5.1.2
2.4.2	5.7.3
2.2.5	5.1.3
2.1.6	5.2.1
2.6.1	5.2.2
2.2.6	4.1.2
2.1.7	5.4.1
2.2.7	5.3.1
2.2.8	5.5.1
2.2.9	5.5.2
2.2.10	5.7.2
2.2.11	5.7.4
2.2.12	5.5.3
2.2.13	3.1.2
3.1.1	4.2.1
3.1.2	4.2.2
3.1.3 (new action)	
3.2.1	4.3.2
3.2.2	4.3.3
3.2.3 (new action)	
3.2.4	4.3.1
4.1.1	6.3.1
4.1.2	5.7.1
4.2.1	6.1.2
4.2.2	6.1.3
4.2.3	6.2.2
4.3.1	6.2.3
4.4.1	6.2.1
4.4.2 (new action)	
4.6.1	6.1.1
4.6.2	6.3.2
5.1.1 (new action)	